



**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**Municipalité de Yamaska**

**AVIS PUBLIC**

**PROJET DE RÈGLEMENT #RY-2026-137 CONCERNANT  
LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DE LA MUNICIPALITÉ DE  
YAMASKA ABROGEANT LE RÈGLEMENT #RM-2017**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Annie Frenette, greffière-trésorière de la Municipalité de Yamaska à l'effet :

QUE le conseil municipal a présenté et déposé, le 2 juin 2026, le projet de règlement #RY-2026-137 concernant la sécurité publique de la Municipalité de Yamaska qui, selon l'article 85 de la *Loi sur les compétences municipales*, accorde aux municipalités le pouvoir d'adopter des règlements pour assurer la paix, l'ordre, le bon gouvernement et le bien-être général de leur population ;

QUE l'adoption du règlement #RY-2026-137 concernant la sécurité publique sera faite lors de la séance du conseil qui se tiendra le 7 juillet 2026 à 19h, au Pavillon communautaire, 100 rue Guilbault à Yamaska;

QUE ledit projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, 100 rue Guilbault à Yamaska, durant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la Municipalité.

**DONNÉ À YAMASKA, ce 3 juin 2026.**

\_\_\_\_\_  
Annie Frenette

Directrice générale et greffière-trésorière

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Annie Frenette, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Yamaska, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus en l'affichant aux endroits désignés par le conseil, entre 8 h et 16 h 30 le 3 juin 2026.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce **3 juin 2026**.

\_\_\_\_\_  
Annie Frenette

Directrice générale et greffière-trésorière